

## **AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE**

### **ÉNERGIE RENOUVELABLE CITOYENNE**

#### Préambule.

Au regard des défis climatiques qui se présentent à nous et de l'obligation que nous avons de décarboner nos activités et mobilités, la nécessité de déployer les énergies renouvelables est devenue aujourd'hui une priorité.

L'état a fixé pour objectif de multiplier par huit la production d'ENR (Énergies Renouvelables), chaque territoire devant prendre sa part. La pertinence et l'urgence de ce déploiement s'observent désormais également à la lumière de la crise géopolitique que nous traversons. Pourquoi ?

La production d'électricité photovoltaïque est par définition très décentralisée. C'est pourquoi elle se déploie souvent dans les territoires à travers une mobilisation citoyenne, avec des habitants, des entreprises et des collectivités qui s'unissent et se réapproprient ces questions. C'est ce qui fonde la démarche du réseau des centrales villageoise (60 en France actuellement).

Jusqu'ici la SAS Centrales Villageoises de Lance déployait ses équipements, et vendait l'électricité produite à EDF Obligation d'Achat. La réglementation en vigueur ne nous permettait rien d'autre.

Désormais, la réglementation nous permet d'envisager d'autoconsommer collectivement notre production.

Concrètement, la production d'un équipement peut être consommée par un groupe d'autoconsommateurs. Pour chaque autoconsommateur une clef de répartition de consommation est définie entre son fournisseur d'énergie habituel et l'opérateur citoyen (par exemple une société centrales villageoises).

C'est l'opérateur citoyen qui organise et qui porte la gestion des comptages. Pour les auto-consommateurs, la gestion est transparente et rien ne change sinon qu'ils ont deux fournisseurs d'énergie et donc deux factures. Mais tout change car le tarif en autoconsommation n'est pas dépendant des marchés...

## **DEFINITION**

L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE consiste en la fourniture directe d'électricité entre un ou des consommateurs et un ou des producteurs réunis au sein d'une Personne Morale Organisatrice (PMO) qui peut être la société Centrales Villageoises.

L'autoconsommation est dite "étendue" lorsqu'elle concerne plusieurs bâtiments.

- Rayon de 2 Km + dérogation en milieu rural à 20 Km
- Raccordement au réseau public de distribution (BT ou HTA)
- Production totale inférieure à 3 MW
- Compteurs communicants
- Vente au tarif d'achat du surplus non consommé possible avec une installation PV installée après 2021.

## **INTÉRÊTS ET ENJEUX**

### **Efficacité.**

La production étant consommée en proximité, les pertes en lignes sont faibles et le rendement est optimal. Ce n'est pas le cas des grosses unités de production où les pertes en lignes sont considérables.

### **Citoyenneté.**

L'intérêt d'impliquer les collectivités et les habitants d'un territoire est de donner à chacun la possibilité de se réapproprier ces questions et d'entamer un chemin de transition, en s'impliquant et en maîtrisant les changements.

### **Économie circulaire.**

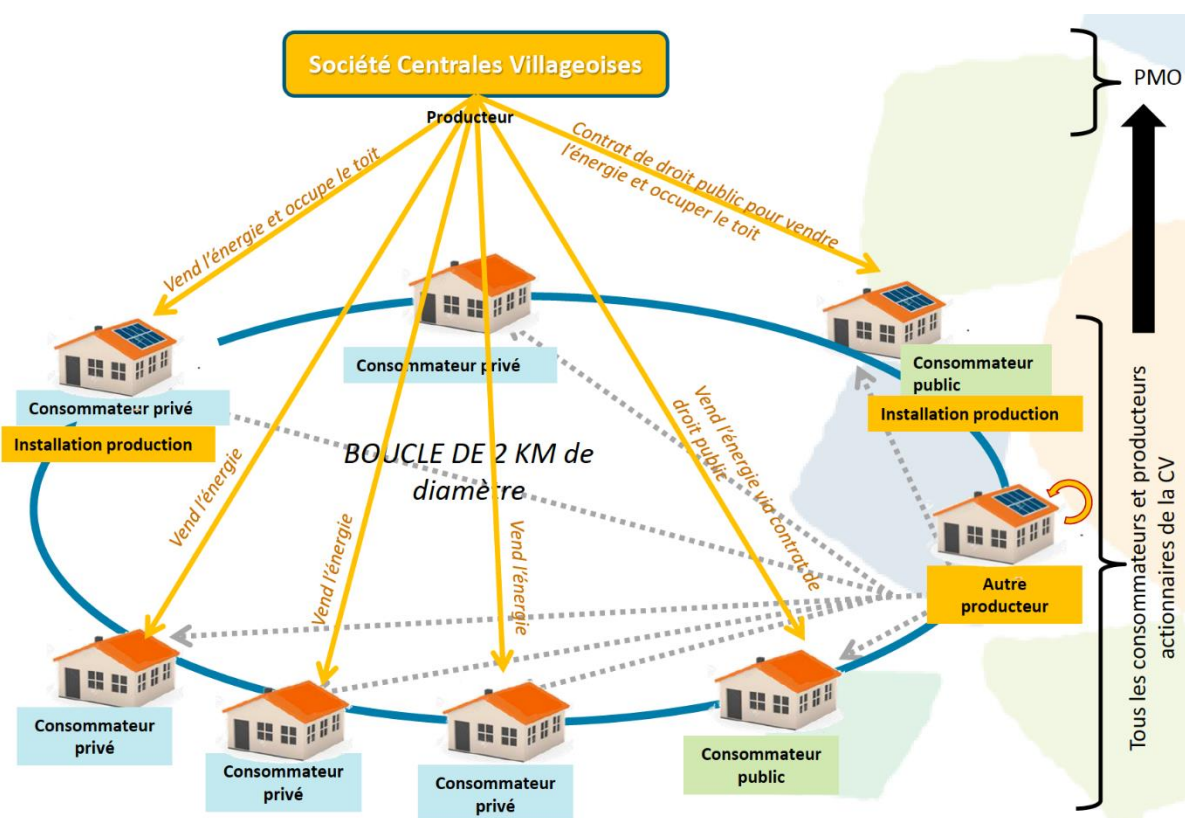
On parle ici d'investissements réalisés par des structures locales (non par des groupes financiers lointains) et de retombées économiques locales, y compris pour les autoconsommateurs (voir ci-dessous).

### **Maîtrise des coûts et du prix facturé dans le temps.**

Un opérateur citoyen n'a pas pour objectif de rémunérer ses actionnaires, mais d'optimiser la durabilité et la qualité de ses équipements.

L'autoconsommation collective et citoyenne a un atout économique majeur : elle échappe aux logiques du marché, des places boursières et des à-coups géopolitiques. Sujet d'actualité... Concrètement, cela veut dire que nous sommes en capacité de maîtriser dans le temps le coût et les factures d'énergie provenant de nos équipements. Une douce révolution.

## PRINCIPES JURIDIQUES ET BÉNÉFICIAIRES



Dans une boucle de 2 ou 20 Km (dérogation) sont rassemblés les sites de production et les autoconsommateurs.

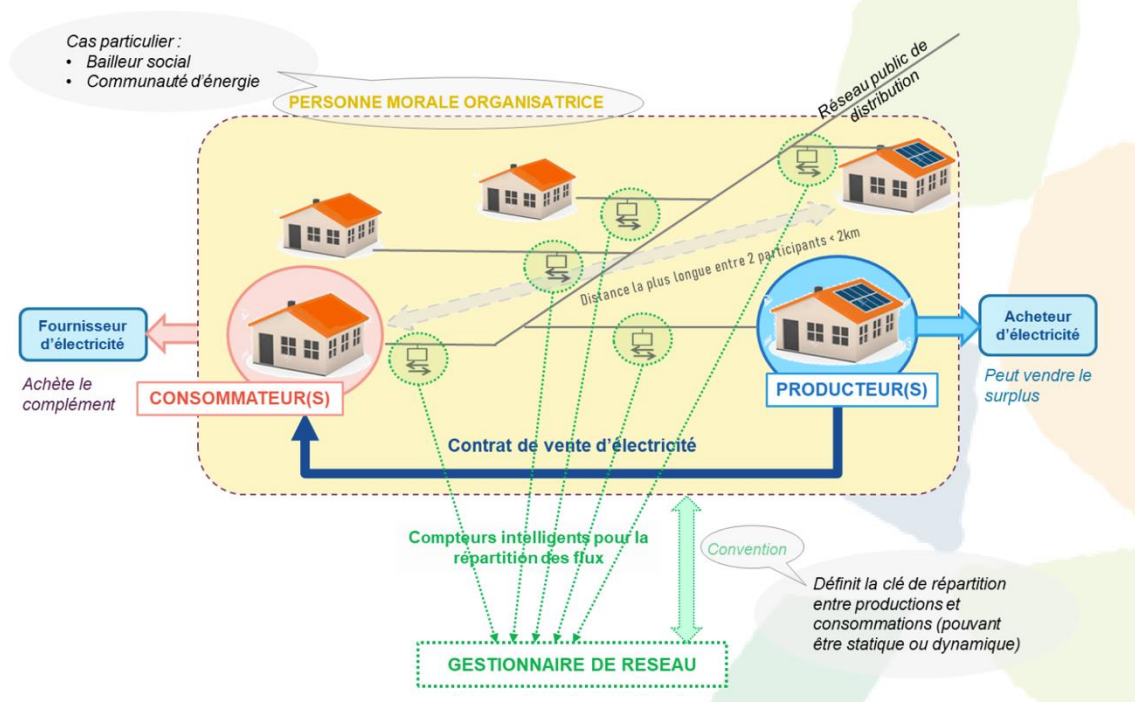
Des baux de location sont établis entre les propriétaires des sites de production et la PMO, Personne Morale Organisatrice (par exemple une société Centrales Villageoises).

Des contrats de vente sont établis entre la PMO et chaque auto-consommateur.

Le surplus de production est vendu à EDF Obligation d'Achat.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

# Schéma de fonctionnement



L'équipement de production est raccordé au réseau public de distribution d'électricité.

La PMO organise et définit avec chaque autoconsommateur la clé de répartition de sa consommation (quelle part d'autoconsommation sur sa consommation globale).

La PMO organise, avec le concours d'Enedis, les comptages (compteurs intelligents obligatoires).

La PMO organise la facturation auprès de chaque autoconsommateur.